

**Compte-rendu rédigé par les élus de l'opposition :
Michel Aurignac, Patrick Moura et Corinne Panatier.**

Secrétaire de séance : Marie-Françoise Capélani.

Absents:

Olivier Charret (procuration à Alexandre Larruhât), Christian Clavaret (procuration à Marc Canton), Guy Labarrère (procuration à Antoine Cuyaubère), Patrick Moura (procuration à Michel Aurignac), Frédéric Tabone.

Le compte-rendu de la séance du mardi 18 janvier 2022 est adopté à l'unanimité.

Point 1 : Arrêt de la révision allégée n° 1 du PLU et bilan de la concertation :

Alexandre Larruhât rappelle que le Conseil Municipal a lancé une révision allégée du PLU pour déclasser trois secteurs classés EBC «espace boisé classé» :

- secteur Rondeil 270 m² pour implantation de l'antenne téléphonique,
- en bordure du chemin Sarramayou 1 000 m² pour une canalisation d'eau potable pour le compte du SMNEP (Syndicat Mixte du Nord Est de Pau),
- pour corriger sur les documents une erreur matérielle sur l'emprise de la station d'épuration.

Aucune remarque ni interrogation n'ayant été formulées le projet de révision est adopté à l'unanimité.

La prochaine étape : les avis de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAE) et des personnes publiques associées.

Point 2 : Repas des aînés

Au vu des conditions sanitaires incertaines et après avis du CCAS, il est décidé, comme en 2021, d'annuler le repas des aînés 2022 et de leur attribuer un bon cadeau de 20 € par personne à utiliser chez les trois commerçants du village.

La décision est adoptée à l'unanimité.

Point 3 : Dénomination d'un espace public

Le Maire propose de dénommer l'espace sous l'école du bourg à l'entrée du village « Les jardins d'Abère »

La décision adoptée par 17 voix pour 1 contre (Patrick Moura a proposé les jardins d'Abadie, nom du premier château construit à cet endroit).

Point 4 : Création des emplois d'été

Comme tous les ans le Maire propose la création de deux emplois à temps plein pour la période allant du 4 juillet au 26 août 2022. Huit jeunes de la commune se succéderont pour occuper ces postes à raison de 70 h de travail pour deux semaines et une rémunération de 630 €.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Madame Vanhooren fait un bilan de l'action « Chantier Jeunes » qui s'est déroulée ces dernières vacances. Si certains points restent à améliorer, l'expérience est très positive. Les jeunes sont demandeurs de nouvelles actions « Chantier Jeunes ».

Point 5 : Servitude de passage avec le SDEPA (Syndicat D'Énergie des Pyrénées Atlantiques)

Une servitude est mise sur des parcelles communales secteur de Lajournade pour des travaux de sécurisation avec l'enfouissement d'une ligne électrique basse tension.

Approuvé à l'unanimité.

Point 6 : Convention de servitude :

Ce document est nécessaire pour alimenter en électricité la Maison Pétrique-Tambouré par un câble enterré passant dans le domaine public. Les travaux sont déjà réalisés il s'agit d'une régularisation administrative.

A l'unanimité, l'assemblée autorise le Maire à procéder à toutes les démarches utiles ainsi qu'à la publication de cette convention.

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire informe que :

- les 10 lots pour les travaux à la maison Pétrique ont été attribués aux entreprises moins disantes. Le total des offres s'élève à 500 587 € TTC soit 10 031 € (en partie due à l'augmentation des matériaux) de plus que la prévision de l'architecte Acta.
- Ci-dessous le tableau récapitulatif avec les chiffres en TTC.

RECAPITULATIF DES OFFRES MIEUX DISANTES (TTC)				
Nombre offres reçues	Estimation ACTA	Entreprise retenue	Devis	Écart
6	116 498	CANEROT	132 810	16 312
3	52 117	CANEROT	59 707	7 590
3	75 555	MAYSTROU	101 246	25 692
5	80 858	PARENT	72 673	-8 185
3	37 038	CROUXET	34 134	-2 904
3	48 310	PYRENERGIES	35 825	-12 486
4	17 786	SOBECAR	17 808	22
5	11 161	ADURIZ	8 082	-3 079
6	41 510	ADURIZ	25 383	-16 127
4	9 724	PROMPT ACTION-BARADE	12 921	3 197
Total	490 557		500 587	10 031

- Mathias Crouseilles, agent technique, a demandé une mise en disponibilité d'un an. Un agent sera recruté sur cette période.
- Suite au prochain départ en retraite de la responsable comptable de la Mairie, des entretiens pour un recrutement commenceront prochainement.

- Il rappelle aux membres du Conseil Municipal de réserver les dimanches 10 et 24 avril 2022 pour les élections présidentielles ainsi que les 12 et 19 juin 2022 pour les élections législatives.

Michel Aurignac demande où en sont les travaux de mise en place de la fibre. Le Maire répond que les deux relais d'Asson (parking de la salle de l'Isarce et parking du cimetière) sont terminés. Mais la liaison avec le nœud d'Arthez-d'Asson rencontre des problèmes.

Il est possible de consulter le site THD 64 pour suivre l'avancement de la mise en place de la fibre.

Michel Aurignac demande si, rue de la Bastide, suite à l'enfouissement des lignes électriques et aux travaux à venir de l'entrée de la zone artisanale une sécurisation piétonne sur ces endroits est envisagée.

Le Maire informe qu'il a pris contact avec les Conseillers Départementaux Valérie Cambon et Jean Arribergé en ce sens.

La séance est levée à 21 h 30.

Les rédacteurs : Michel Aurignac, Patrick Moura, Corinne Panatier.